

## Une expérience au Collège de la passe<sup>1</sup>

Le temps des propositions n'est pas encore venu, pour autant celui du débat peut s'ouvrir ; celles-ci viendront en fin d'année, soit au mois de mai, il nous reste donc à peine quatre mois pour trancher : solder ou poursuivre l'expérience en cours. Je vous rappelle qu'il n'est pas dans les attributions du Collège de la passe de décider quoi que ce soit en ce qui concerne d'éventuelles modifications à apporter au règlement de la procédure de la passe ou aux statuts qui régissent l'une ou l'autre des deux associations. Les décisions reviennent aux deux associations selon des modalités qui leur sont propres. Son rôle consiste d'abord à transmettre ce que les passes lui ont enseigné puis, secondairement, pour ce Collège-ci, à tirer de son expérience des suggestions pour la reconduction ou l'arrêt de l'expérience. C'est l'exercice auquel je vais essayer de me livrer aujourd'hui.

La passe ne saurait se réduire à une aventure individuelle qui se justifierait du désir d'un seul ou de quelques-uns. C'est un dispositif qui engage d'abord le passant, ensuite les passeurs et les analystes qui les ont choisis, puis le cartel à qui il revient d'écouter les passeurs que le sort a désignés et enfin le ou les groupes dans lesquels elle s'effectue. C'est donc une expérience collective ; à nous de lui donner le sens de la logique collective dont Lacan posait les linéaments dans « Le temps logique », à savoir que « la vérité pour tous dépend de la rigueur de chacun, et même que la vérité, à être atteinte seulement par les uns, peut engendrer, sinon confirmer, l'erreur chez les autres »<sup>2</sup>. Ceci montre deux choses : d'une part que le témoignage d'un seul, même s'il est criant de vérité et de justesse, ne saurait, à lui seul, faire théorie et d'autre part que l'accès au collège de la passe doit être le plus large possible afin que chacun puisse s'y éprouver et surtout s'y enseigner. Seuls le cumul, la série, voire le recueil au sens du corpus peuvent permettre de dégager les traits qui rendent possible une nomination. C'est ainsi que je définirai le travail du cartel : déchiffrer dans

---

<sup>1</sup> Intervention faite dans le cadre de l'enseignement du Collège de la passe le dimanche 26 janvier 2002 à Bordeaux. Quelques passages en ont été modifiés après la réunion du Collège de la passe avec les membres de l'A.P.E.P. du dimanche 3 février à l'I.T.P.

<sup>2</sup> J. Lacan, « Le temps logique » dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 212.

le témoignage des passeurs les traits qui marquent la manière dont « le passant a pu élaborer les coordonnées du moment qui dans son analyse ont décidé de son devenir analyste » ; déchiffrer des traits et non pas se plier à des critères définis à l'avance. Appliquer des critères reviendrait à constituer de nouveaux standards, ce qui va à l'encontre même des objectifs visés dans la passe.

Une nomination n'est pas un « acte pur »<sup>3</sup>, elle est incluse dans le groupe dans lequel elle s'effectue. En mettant en place la procédure de la passe, le groupe prend le risque des effets de la nomination. Le *premier risque étant qu'il n'y en ait pas* comme Lacan l'envisageait pour le groupe italien. Je reviendrai sur ce point, mais il est une chose certaine qui se vérifie à l'expérience : pas plus qu'un passant qui se présente à la passe n'est assuré d'y être (dans la passe) et donc d'être nommé, pas plus un groupe qui la met en place n'est assuré qu'il y aura nomination ou, s'il y en a, qu'il puisse en assumer les effets. Un autre risque, que l'histoire de la passe a largement montré, est celui de la scission. Dès sa mise en place en 1969 à l'E.F.P., plusieurs de ses élèves, et pas des moindres, l'ont quittée pour former le Quatrième groupe. Enfin le risque de voir la passe dévoyée de ses objectifs n'est pas absent surtout lorsque celle-ci est prise pour nommer des A.M.E., ou même si le fonctionnement du groupe dans lequel ces nominations sont effectuées n'en est pas affecté, en d'autres termes si rien n'est demandé aux A.E. de plus qu'aux autres analystes du groupe.

Lorsqu'en 1974 Lacan écrit au groupe italien, il lui rappelle qu'il existe à l'E.F.P. deux titres correspondant à deux modes distincts de garantie : l'A.E., l'analyste de l'École qui se recrute « de se soumettre à l'épreuve dite de la passe » et l'A.M.E., l'analyste membre de l'École « constitué simplement par le fait que l'École le reconnaît comme analyste ayant fait ses preuves ». Lacan engage donc ce groupe à instituer une passe « dès l'entrée » – qui est une idée ancienne dont on trouve des traces dans un de ses premiers textes sur la passe, annexe à la version orale de la Proposition de 1967, idée à laquelle il dut renoncer à l'E.F.P.<sup>4</sup> – mais s'il les encourage dans cette voie, par contre il les décourage de mettre en place une garantie d'A.M.E., « le groupe italien n'étant pas en état de fournir cette

---

<sup>3</sup> Solal Rabinovitch, « Nomination et passe », texte présenté au colloque de Dimensions freudiennes « Qu'est-ce qu'une école pour la psychanalyse ? » en décembre 1993 en vue de préparer la mise en place de ce qui allait devenir l'E.P.S.F.

<sup>4</sup> J. Lacan, « Une procédure pour la passe » dans *Ornicar ?* n° 37, avril-juin 1986.

garantie » dit-il. Deux garanties donc, deux modes de garantie, deux « états du groupe ».

L'antériorité logique de la nomination d'A.E. sur celle d'A.M.E. est inscrite dans le sens des flèches sur le graphe, à condition bien sûr de se situer sur le graphe entier c'est-à-dire dans l'École<sup>5</sup>. Si l'on en reste au premier étage il n'est plus question ni d'A.E., ni d'A.M.E. puisqu'il n'y a plus d'École. Mais dans la retenue de Lacan une autre raison me semble primordiale, c'est que si les groupes analytiques commencent par nommer des A.M.E. sans autre qualification alors il sera absolument nécessaire, logiquement nécessaire que se manifeste le maître. Or c'est justement ce que la passe cherche à mettre en défaut. C'est à cela que Lacan a voulu parer en faisant que le passant ne s'adresse pas à un « vieux de la vieille, à un aîné » mais à un passeur pris, comme le passant, dans la même problématique de l'autorisation, mais dans un autre temps. Ce qui est attendu des passeurs, et d'ailleurs c'est ce qui est entendu par le cartel, c'est un « témoignage », c'est une transmission, une transmission d'une expérience faite dans la cure et qui doit permettre d'éclairer cette part d'ombre de la cure qui recèle un impossible à dire quant au désir de l'analyste et quant à son autorisation « de lui-même ». L'expérience est pour chacune des parties – passant, passeur et cartel – proprement bouleversante. Rares sont les passeurs dont on ne perçoit pas l'émotion, l'ébranlement voire les changements de position par rapport à leur témoignage au cours des séances de travail avec le cartel. Il en est de même pour les membres du cartel dans le travail qui le conduit à sa réponse.

Chacun peut imaginer les dégâts que la passe peut provoquer lorsqu'un minimum de retenue n'est pas observé. Et même si ce sont des dégâts dont on peut se relever, il faut, pour recueillir ce témoignage-là, « prudence, patience, tact et pudeur »<sup>6</sup>. Quelle que soit la réponse du cartel, qu'il y ait nomination ou pas, elle ne laisse aucun participant indifférent, sauf à rejeter la passe elle-même. Cette discrétion ne s'apparente pas à du secret dans le but de s'approprier je ne sais quelle vérité absolue ou pire je ne sais quel pouvoir imaginaire, cette discrétion est nécessaire pour pouvoir transmettre l'expérience.

---

<sup>5</sup> Je reprends ici la manière dont Lacan écrit la structure de l'école et de la procédure de la passe sur le graphe du désir dans la version orale de la Proposition du 9 Octobre 1967 publiée dans *Analytica* n° 8.

<sup>6</sup> Pour reprendre les termes utilisés par Patrick Valas à l'occasion d'une réunion interne à l'E.P.S.F.

J'aimerais maintenant prendre le problème par un autre bord.

Le chapitre VII d' « Analyse finie et analyse infinie » de Freud est entièrement consacré à discuter une conférence que Ferenczi a tenue dix ans auparavant, en 1927, sur le « problème de terminaison de l'analyse » et dans laquelle il défend le caractère unique de la psychanalyse sans distinction entre l'analyse thérapeutique et l'analyse didactique. Freud y souligne que Ferenczi conclut ses propositions sur cette « assurance reconfortante » que « l'analyse n'est pas sans fin, mais pourra être menée à une terminaison naturelle *si l'on trouve chez l'analyste la compétence et la patience nécessaires* ». On ne peut mieux dire : la clé de la fin des cures que les analystes mènent se trouve du côté de l'analyste. Mais où ? Évidemment dans sa formation, c'est-à-dire dans son analyse. Mais encore, où plus précisément ? En quels points de son analyse ? À cette question Freud donne une réponse de son temps : le futur analyste, grâce à son analyse, aura reconnu chez lui « l'amour de la vérité » ; il aura acquis « la conviction ferme de l'existence de l'inconscient lors de l'émergence du refoulé » ; enfin il aura découvert « une première expérience de la technique qui seule a fait ses preuves dans l'activité analytique ». Mais Freud poursuit : tout ceci est nécessaire mais pas suffisant. Il faut dans *l'après-coup*, « quand on arrête les stimulations reçues de l'analyse, que les processus de remaniement du moi se poursuivent chez l'analysé et que toutes les expériences ultérieures soient utilisées dans ce sens nouvellement acquis. Cela se réalise vraiment, et dans la mesure où cela se réalise, cela rend l'analysé apte à être analyste. » Autrement dit pour les analysants pour lesquels ces processus d'après-coup de la cure ne se produisent pas, il n'est pas envisageable de considérer qu'un analyste aura été formé.

Cette condition remplie, Freud ne considère pas pour autant la question réglée. En effet il constate, vraisemblablement dans sa pratique, que « de nombreux analystes apprennent à utiliser les mécanismes de défense qui leur permettent d'écarter de leur propre personne les conséquences et les exigences de l'analyse, si bien qu'ils restent eux-mêmes et qu'ils peuvent se soustraire à l'influence critique de l'analyse ». C'est pourquoi il préconise que chaque analyste se fasse périodiquement, tous les cinq ans, dit-il, à nouveau l'objet de l'analyse. « Cela signifierait que la propre analyse de tâche finie deviendrait tâche infinie et que ce n'est pas le cas de l'analyse thérapeutique destinée aux malades. » Ces passages du texte freudien ont maintes fois été repris et commentés en particulier pour montrer en quoi la théorie freudienne de la fin de la cure, soit le complexe de castration du côté homme et l'envie du pénis du côté femme, ne

permettait pas de rendre compte de la fin de la cure didactique. Il faudra attendre les formalisations lacaniennes de la logique du fantasme et de l'acte analytique ainsi que l'invention de l'objet petit *a* pour qu'une procédure de nomination des analystes puisse être élaborée en adéquation avec une théorie de la fin de la cure.

Avec Lacan, l'analyse devient une, et c'est par surprise, peut-on dire, que l'analyse thérapeutique prend un virage didactique. Toute analyse commence par la question que le symptôme pose au sujet. Il peut l'arrêter à sa résolution. Il peut aussi aller au-delà, jusqu'à sa « fin authentique », jusqu'à sa fin logique, l'algorithme ayant un principe d'arrêt, il peut « la pousser au point qui en figure la finitude pour en permettre l'après-coup »<sup>7</sup>. C'est sur cet après-coup déjà repéré dans le texte de Freud que je vais maintenant m'attarder un peu.

« Pas tout être à parler ne saurait s'autoriser à faire un analyste. À preuve que l'analyse y est nécessaire, encore n'est-elle pas suffisante » écrit Lacan au Italiens. De même, pas toute analyse mène à ce lieu où « se résout une analyse didactique » que constitue la passe. Il faut avoir atteint ce point du réel, ce point d'un impossible à dire dans la cure, impossible logique, dû pour l'essentiel au mirage du transfert, pour permettre que s'ouvre la nécessité que la parole en vienne à se porter en ce lieu hors transfert que constitue la procédure de la passe. Pour ce, il faut que le passant soit, au moins un temps, dupe d'avoir à transmettre ce qui se fera savoir. Savoir par quel chemin tortueux le désir de l'analyste a pu se présenter. Savoir qui s'élabore dans la procédure elle-même avec les passeurs et le cartel, chacun à sa place, chacun en son temps. Se crée là, de manière ponctuelle, éphémère, une communauté d'expérience et non pas une expérience commune. Une communauté d'expérience en tant que c'est la communauté qui fait expérience où chacun élaborera un bout de savoir à mettre en commun.

L'expérience montre que rares sont les passants qui n'ont pas une pratique de l'analyse, la plupart sont, comme on dit, déjà installés. Certains sont encore en analyse, d'autres l'ont conclue. Ce qui se joue pour eux dans la passe n'est pas censé relever d'un « s'autoriser à » ... mais d'un « s'autoriser de ... », qui est la question qui est au cœur de la passe. Que la passe verse du côté du « s'autoriser à ... » et nous serions ramenés, à quelques variantes près, aux temps anciens (du moins en France) de la

---

<sup>7</sup> J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Scilicet*, n° 1, Paris, Seuil, 1968.

pratique de l'I.P.A. qui demandait aux analystes en formation de prendre l'engagement de ne pas débiter leur pratique avant la fin de leur cursus. Chaque passant s'engage dans la passe avec son imaginaire mais chacun sait que c'est une nomination qui est à la clé. Non pas une « nomination à... », comme analyste, mais une nomination A.E., Analyste de l'École soit un nom vide, vide de patronyme, un nom pluriel, commun, ne faisant pas pour autant communauté.

La passe institue donc un autre mode de nomination que celui instauré par « quelques uns » ou par la rumeur publique ; elle pencherait plutôt du côté de « quelques autres ». Le cartel ne peut nommer que ce qui lui a été transmis et qui n'a rien à voir avec nommer un sujet, il a à nommer un réel d'où le psychanalyste opère. Ce qui est nommé est ce qui se lit non pas dans ce qui s'entend dans le témoignage des passeurs mais dans le texte que le cartel établit à partir de ce qui s'entend des témoignages, « pas sans la présence du passant comme dire sans voix, sans corps, et sans regard » comme le disait François Balmès à la dernière séance d'enseignement du Collège. C'est donc un texte qui s'écrit dans sa lecture même. Quelle que soit la réponse du cartel, si elle fait acte, on peut en espérer quelques effets. Pour le passant d'abord, qu'il ait été nommé A.E. ou pas, pour le groupe ensuite qu'il y ait nomination ou pas.

Pour le groupe, peut-on en lire quelque chose ?

Je fais l'hypothèse que *la structure du groupe permet de lire la manière dont la nomination fonctionne pour celui-ci*<sup>8</sup>. Je ne m'y étendrai pas parce que je n'ai pas assez travaillé la question mais quelques exemples me sont venus, disons naturellement.

– Que la structure du groupe soit pyramidale et nous y reconnaissons tout de suite les différentes étapes à franchir dans la hiérarchie institutionnelle qui correspond à autant de titres différents.

– Que le groupe s'organise dans une égalité imaginaire entre les membres sans autre titre que celui prodigué par le suffrage des élections annuelles au bureau de l'association et ce sont des listes, dressées par la clameur publique, qui ont pour conséquence de valoriser le nom propre.

– Troisième exemple : j'ai repris le texte fondateur de la Convention psychanalytique, groupe aujourd'hui dissous auquel j'ai appartenu de sa fondation en 1983 à 1990. Il faut souligner le fait que la Convention avait été fondée par quelques-uns des plus anciens élèves de

---

<sup>8</sup> Il devait être possible d'affiner cette hypothèse en repérant les nominations selon les trois registres R, S et I (fin de la première leçon du séminaire RSI [1974-1975]), inédit.

Lacan et que cette association avait réuni le plus grand nombre d'A.E. de l'E.F.P. hors l'E.C.F. Donc, dès le début de la Convention une passe avait été mise en place avec cartel de passe et une sorte de nomination, je dis une sorte de nomination car le passant dont la passe avait été validée était nommé « *Analyste membre* de la Convention ». Le seul problème c'est que le même titre, « *Analyste membre* de la Convention », s'appliquait, là je cite le texte de la Convention, aux analystes désireux de « témoigner de leur pratique auprès d'un cartel faisant partie du Collège des contrôles ». Ainsi le même titre « *analyste membre* de la Convention » recouvrait celui d'A.M.E. et celui d'A.E., ce qui annulait purement et simplement la nomination par la passe, autant dire la passe elle-même et c'est ce qui s'est effectivement produit.

– Dernier exemple : à l'E.P.S.F. nous avons choisi de procéder de manière différente des deux premières explicités.

L'École de psychanalyse Sigmund Freud se spécifie par une division au lieu du pouvoir institutionnel et par le caractère temporaire des fonctions. L'élection des membres du bureau par l'assemblée générale des membres de l'École leur donne autorité pour mener à bien leurs projets. C'est du réel reconnu et nommé par la procédure de la passe que provient l'autorité des Analystes de l'École pour désigner parmi eux et au-delà les psychanalystes qui forment le collège de la passe pour deux ans. L'administratif et le psychanalytique relevant de places structurales différentes, les membres du collège de la passe ne sont pas éligibles au bureau.

Nous faisons l'hypothèse que le lien associatif ainsi institué par nos statuts pourra supporter la subversion produite par la passe et que l'analyste qui relève de cette formation sera en mesure de soutenir sa position et les exigences qu'elle impose face aux exigences de la culture qui est la nôtre sans se draper dans une suffisance où il s'égare.<sup>9</sup>

Tels sont les fondements de notre École. On peut en contester la pertinence mais en huit ans d'existence elle n'a pas si mal fonctionné : l'expérience de la passe ne me semble pas avoir été dévoyée de sa rigueur, cinq A.E. ont été nommés avant que l'expérience commune se mette en place et enfin son fonctionnement a permis d'ouvrir le Collège de la passe à des membres extérieurs à l'E.P.S.F., en l'occurrence de l'A.P.E.P.

Mais laissons cela de côté et revenons aux questions qui nous occupent.

---

<sup>9</sup> Texte de présentation de l'E.P.S.F. mis en tête de l'annuaire.

Le débat, déjà ouvert depuis plusieurs mois au sein du collège concernant la désignation des membres du Collège par les A.E., me paraît fort mal engagé dans les termes dans lesquels il se présente.

Je rappelle les objections qui sont opposées à l'E.P.S.F. sur ce point : confusion entre nomination dans la passe et acte institutionnel, la pluralité des associations ne permettrait pas à chaque A.E. de connaître les membres de l'association à laquelle il n'appartient pas et enfin si les derniers A.E. nommés s'inscrivent tous à l'A.P.E.P., est-ce que ça ne poserait pas de problèmes à l'E.P.S.F. qui n'aurait plus son mot à dire dans la désignation des membres du Collège.

Il me paraît urgent d'en déplacer les termes mêmes.

Le choix de l'E.P.S.F. à sa création de laisser aux derniers A.E. nommés le soin de désigner les membres du collège de la passe résulte de son histoire et de la position de ses membres sur « *la fonction de la nomination dans le groupe* »<sup>10</sup>. C'est à mon sens la question centrale qui doit être mise aujourd'hui au débat dans nos deux associations. L'expérience des cartels de passe nous a permis de travailler ensemble la délicate question de ce qui est nommé dans les passes. Je ne dis pas qu'elle est résolue, mais au moins le travail se fait malgré la difficulté de la transmission. La poursuite ou l'arrêt de l'expérience ne peut se jouer sur un vote d'assemblée générale dont on connaît pertinemment les artifices pour la faire pencher dans un sens ou dans l'autre, cette décision ne peut que résulter d'un accord ou d'un désaccord sur l'éthique de la passe et sur sa fonction dans chacune de nos deux associations.

Deux questions, parmi d'autres, me semblent devoir être élaborées si nous souhaitons assurer la consistance de notre projet :

– la première question est : quelle est la fonction de la nomination pour chacun de nos deux groupes ?

– la seconde, corollaire de la première : qu'attendons-nous des A.E. nommés ?

Ces deux questions font proposition de travail pour poursuivre ensemble.

---

<sup>10</sup> S. Rabinovitch, *op. cit.*